



Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP 15

Considérant que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec a été mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour effectuer des consultations sur le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec;

Considérant que le Plan Nature 2030 vise à répondre aux objectifs définis dans le cadre de la COOP 15;

Considérant que l'ensemble de la population doit faire un effort considérable pour protéger la biodiversité;

Considérant que les producteurs de canneberges du Québec de la région du Centre-du-Québec participent à l'effort collectif afin de diminuer l'impact de leurs activités sur l'environnement;

Considérant que la culture de la canneberge occupe une partie du territoire de la région du Centre-du-Québec;

Considérant que 85 % de la production de la canneberge est effectuée dans la région du Centre-du-Québec;

Considérant que les fermes de canneberges protègent déjà 30 % de leur superficie en milieux naturels;

Il est résolu que :

L'Association des producteurs de canneberges du Québec participe au développement des connaissances visant à créer, restaurer des milieux humides au sein du territoire;

L'Association des producteurs de canneberges du Québec participe à des projets de recherche visant à améliorer la biodiversité sur les fermes, diminuer l'utilisation de pesticides, protéger les habitats des espèces vulnérables et favoriser les pratiques culturales visant à réduire l'impact de la culture sur l'environnement;

L'Association des producteurs de canneberges du Québec agit comme courroie de transmission afin de partager les nouvelles connaissances scientifiques issues des travaux de recherche auprès de l'ensemble des producteurs de canneberges au Québec et auprès des différentes organisations impliquées en protection du territoire.

Il est proposé par Michel Vézina, que le conseil d'administration adopte la résolution. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Réunion du conseil d'administration tenue le 8 novembre 2023 à Lourdes.